



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Pour diffusion immédiate

### ***Le directeur de la Santé publique et la Sûreté du Québec s'unissent pour présenter une conférence sur les risques associés à la consommation de cannabis chez les jeunes***

**Rimouski, le 22 janvier 2019** – Avec la légalisation du cannabis, les parents du comité de parents de la Commission scolaire des Phares ont exprimé leur inquiétude quant à la banalisation des risques associés à la consommation de cannabis chez les jeunes.



*Dr Sylvain Leduc, directeur de la Santé publique*

Afin d'avoir l'heure juste, le comité de parents a fait appel à des experts qui clarifieront la situation lors de deux conférences. Plusieurs thématiques seront abordées lors de ces conférences, telles que :

- Les enjeux associés à la légalisation du cannabis;
- Les effets du cannabis sur la santé;
- Le contrôle effectué par la Sûreté du Québec dans le milieu scolaire;
- Les actions de l'équipe-école dans les écoles secondaires de la Commission scolaire des Phares.

Les conférences auront lieu le 29 janvier 2019, à 19 h, à la salle Michel-Leblanc de l'école Paul-Hubert à Rimouski et le 7 février, à 19 h, à la salle René-Dupéré-Desjardins de l'école du Mistral à Mont-Joli.

Le comité de parents invite les parents des élèves de la Commission scolaire des Phares à prendre part à cette occasion de se renseigner sur les effets du cannabis sur la santé de nos jeunes et les mesures prises par les intervenants pour réduire ces risques.

Source : Sylvain Gagné, président du comité de parents 2018-2019  
418 318-5242  
[sylvain.gagne03@gmail.com](mailto:sylvain.gagne03@gmail.com)

## **À propos du comité de parents**

Le comité de parents a pour fonction de promouvoir la participation des parents aux activités de la commission scolaire et de désigner à cette fin ceux qui participent aux divers comités formés, de donner son avis sur tout sujet propre à assurer le meilleur fonctionnement possible de la commission scolaire ainsi que sur toute question qu'elle est tenue de lui soumettre, et transmettre l'expression des besoins des parents à la commission scolaire.